

# OMPI



AB/II/1.Rev.  
ORIGINAL: anglais  
DATE:25 septembre 1971

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

**ORGANES ADMINISTRATIFS  
DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI ET LES BIRPI**

**Deuxième Série de Réunions  
Genève, 27 septembre au 2 octobre 1971**

QUESTIONS D'ORGANISATION  
ET  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Rapport du Bureau international

**RESUME**

Le présent document, remplaçant le document AB/II/1,

i) identifie les six organes convoqués pour la période du 27 septembre au 2 octobre 1971, les membres de chacun de ces organes et les observateurs admis à leurs sessions,

ii) propose un calendrier pour les réunions,

iii) énumère les documents préparatoires.

1. Le présent document a trait aux sessions des six organes suivants qui ont été invités à se réunir du 27 septembre au 2 octobre 1971 :

- a) Comité de coordination de l'OMPI, deuxième session ordinaire
- b) Comité exécutif de l'Union de Paris, septième session ordinaire
- c) Comité exécutif de l'Union de Berne, deuxième session ordinaire
- d) Assemblée de l'Union de Madrid, première session (extraordinaire)
- e) Comité des Directeurs de l'Union de Madrid, session (extraordinaire)
- f) Assemblée de l'Union de Locarno, première session (extraordinaire).

2. Les réunions auront lieu à Genève dans la salle XV du "Palais des Nations". Elles commenceront le lundi 27 septembre à 10 heures.

#### Membres

3. Les membres de chacun des six organes sont les suivants :

- a) Comité de coordination de l'OMPI
  - i) Membres ordinaires : Allemagne (République fédérale), Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Japon, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Tunisie, Union soviétique (20);
  - ii) Membres associés : Ceylan, Congo, Inde, Kenya, Mexique, Philippines, Pologne (7).
- b) Comité exécutif de l'Union de Paris
  - i) Membres ordinaires : Allemagne (République fédérale), Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Union soviétique (14);

- ii) Membres associés : Ceylan, Kenya (2).
- c) Comité exécutif de l'Union de Berne
  - i) Membres ordinaires : Allemagne (République fédérale), Canada, Espagne, France, Italie, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie (10);
  - ii) Membres associés : Congo, Inde, Mexique, Philippines, Pologne (5).
- d) Assemblée de l'Union de Madrid : Allemagne (République fédérale), Hongrie, Monaco, République démocratique allemande (sa qualité de membre est contestée par plusieurs pays membres), Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie (6 ou 7).
- e) Comité des Directeurs de l'Union de Madrid : Autriche, Belgique, Egypte, Espagne, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République du Viet-Nam, Saint-Marin, Tunisie, Yougoslavie (15).  
N.B.: Il est supposé que les pays membres de l'Assemblée (instituée par l'Acte de Stockholm de 1967 de l'Arrangement de Madrid) ne sont plus membres du Comité des Directeurs (institué par l'Acte de Nice de 1957 de l'Arrangement de Madrid) étant donné que l'Acte de Stockholm ne maintient pas le Comité des Directeurs. En outre, il est supposé que la République du Viet-Nam est membre du Comité des Directeurs malgré le fait qu'elle n'a pas accepté l'Acte de Nice puisque l'article 10 de cet Acte prévoit qu'"il est institué, auprès du Bureau international, un Comité des Directeurs des offices nationaux de la propriété industrielle de l'Union particulière" sans restreindre l'appartenance à ce Comité aux pays qui sont liés par l'Acte de Nice.
- f) Assemblée de l'Union de Locarno : Danemark, Irlande, Norvège, République démocratique allemande (sa qualité de membre est contesté par plusieurs pays signataires), Suède, Suisse, Tchécoslovaquie (6 ou 7).

Observateurs

4. Les Etats suivants peuvent se faire représenter par des observateurs au sein des organes énumérés ci-après :

- a) Comité de coordination de l'OMPI : tout Etat membre de l'OMPI qui n'est pas membre du Comité de coordination (voir la Convention OMPI, article 8.7));
- b) Comité exécutif de l'Union de Paris : tout pays membre de l'Union de Paris qui n'est pas membre du Comité exécutif (voir la Convention de Paris, Acte de Stockholm, article 14.9));
- c) Comité exécutif de l'Union de Berne : tout pays membre de l'Union de Berne qui n'est pas membre du Comité exécutif (voir la Convention de Berne, Acte de Stockholm, article 23.9));
- d) Assemblée de l'Union de Madrid : tout pays membre de l'Union de Madrid qui n'est pas membre de l'Assemblée (voir l'Arrangement de Madrid, Acte de Stockholm, article 10.3g)). En outre, l'Assemblée pourrait désirer inviter tout pays membre de l'Union de Paris qui n'est pas membre de l'Union de Madrid. (Une décision semblable a été prise l'an dernier par l'Assemblée de l'Union de Nice).
- e) Comité des Directeurs de l'Union de Madrid : aucun, à moins qu'en vertu de l'article 8.1) des Règles générales de procédure de l'OMPI - dont l'adoption est proposée - le Comité ne décide d'admettre des observateurs. Il semblerait souhaitable d'inviter, en tout cas, en qualité d'observateurs, les pays membres de l'Assemblée de l'Union de Madrid, à moins que - contrairement à la supposition mentionnée au paragraphe 3)e) ci-dessus - ils ne soient considérés comme membres du Comité des Directeurs. En outre, tout pays membre de l'Union de Paris qui n'est pas membre de l'Union de Madrid pourrait être invité en qualité d'observateur. (Une décision semblable a été prise l'an dernier par l'Assemblée de l'Union de Nice).
- f) Assemblée de l'Union de Locarno : aucun, à moins qu'en vertu de l'article 8.1) des Règles générales de procédure de l'OMPI - dont l'adoption est proposée - l'Assemblée ne décide d'admettre des observateurs. Il semblerait souhaitable d'inviter, en tout cas, en qualité d'observateurs, les pays signataires de l'Arrangement de Locarno.

En outre, tout pays membre de l'Union de Paris qui n'est pas membre de l'Union de Locarno et qui n'a pas signé l'Arrangement de Locarno pourrait être invité en qualité d'observateur. (Une décision semblable a été prise l'an dernier par l'Assemblée de l'Union de Nice).

5. Les organisations intergouvernementales suivantes ont été invitées à se faire représenter par des observateurs au Comité de coordination de l'OMPI et aux Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne : Organisation des Nations Unies (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Institut international des brevets (IIB), Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI), Secrétariat de la Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets et Bureau Benelux des marques (11). Le Conseil de l'Europe a été invité à se faire représenter par des observateurs au Comité exécutif de l'Union de Paris lorsque des questions intéressant la Classification internationale des brevets seront débattues.

#### Documents

6. Les documents préparatoires pour les sessions des six organes se réunissant en septembre 1971 sont répartis en sept séries : six d'entre elles correspondent aux six organes qui se réuniront tandis qu'une autre série contient les documents intéressant plusieurs des six organes. Cette dernière série porte la cote "AB/II", laquelle indique qu'il s'agit de documents des organes administratifs (en anglais "Administrative Bodies") et de la deuxième série de ces documents (la première concernait les sessions tenues en 1970). Les cotes utilisées pour les six autres séries indiquent le nom de l'organe et les chiffres romains indiquent le numéro de la session. Les cotes sont les suivantes :

- "WO/CC" pour le Comité de coordination de l'OMPI  
(en anglais, WIPO Coordination Committee)
- "P/EC" pour le Comité exécutif de l'Union de Paris  
(en anglais, Paris Union Executive Committee)
- "B/EC" pour le Comité exécutif de l'Union de Berne  
(en anglais, Berne Union Executive Committee)

"MM/A" pour l'Assemblée de l'Union de Madrid (Marques)  
(en anglais, Madrid (Marks) Union Assembly)

"MM/CDIR" pour le Comité des Directeurs de l'Union de  
Madrid (Marques)  
(en anglais, Madrid (Marks) Union Committee of  
Directors)

"LO/A" pour l'Assemblée de l'Union de Locarno  
(en anglais, Locarno Union Assembly).

7. Les documents préparatoires sont énumérés à la fin du présent document.

#### Programme et organisation des réunions

8. Il est proposé que les divers organes se réunissent dans l'ordre suivant et examinent les points suivants de leurs ordres du jour (les références figurant entre parenthèses se rapportent aux documents préparatoires correspondants) :

Première étape. COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

Points de

l'ordre du jour : 1. Ouverture de la session (WO/CC/II/1.Rev.)  
2. Adoption de l'ordre du jour (WO/CC/II/1.Rev.)  
3. Election du Bureau (WO/CC/II/1.Rev.)

Deuxième étape. COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE PARIS

Points de

l'ordre du jour : 1. Ouverture de la session (P/EC/VII/1.Rev.)  
2. Adoption de l'ordre du jour (P/EC/VII/1.Rev.)  
3. Election du Bureau (P/EC/VII/1.Rev.)

Troisième étape. COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE BERNE

Points de

l'ordre du jour : 1. Ouverture de la session (B/EC/II/1.Rev.)  
2. Adoption de l'ordre du jour (B/EC/II/1.Rev.)  
3. Election du Bureau (B/EC/II/1.Rev.)  
4. Conférence relative aux phonogrammes  
(B/EC/II/2)  
5. Admission des observateurs (AB/II/13)

Quatrième étape. Réunion conjointe du COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI et des COMITES EXECUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE, présidée par le Président du Comité de coordination

Points de

l'ordre du jour : a) Rapport d'activités (point 4 des ordres du jour du Comité de coordination et du Comité exécutif de l'Union de Paris et point 6 de l'ordre du jour du Comité exécutif de l'Union de Berne) (AB/II/2 et 12)

- b) Rapport financier pour 1971 (point 5 des ordres du jour du Comité de coordination et du Comité exécutif de l'Union de Paris et point 7 de l'ordre du jour du Comité exécutif de l'Union de Berne) (AB/II/3)

Cinquième étape. COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

Points de

- l'ordre du jour :
6. Echéance des contributions, etc. (WO/CC/II/2 et AB/II/5)
  7. Accord de siège (WO/CC/II/3)
  8. Nouveau bâtiment (WO/CC/II/5 et 7)
  9. Accord de travail avec l'OAMPI (WO/CC/II/6)
  10. Questions relatives au personnel (WO/CC/II/4 et 8)

Sixième étape. COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE PARIS

Points de

- l'ordre du jour :
6. PCT (P/EC/VII/5 et 5.Corr.)
  7. ICIREPAT (P/EC/VII/3, 4, 4.Corr., et 9)
  8. IPC (P/EC/VII/6.Rev. et 7)
  9. Nouvelles sources de revenu (P/EC/VII/2 et 13)
  10. Licence de brevets et pays en voie de développement (P/EC/VII/8, 12 et 15)
  11. Documentation en matière de brevets (P/EC/VII/10)
  12. Découvertes scientifiques (P/EC/VII/14)
  13. Recherche mécanisée en matière de marques (P/EC/VII/11)
  14. Admission des observateurs (AB/II/13)

Septième étape. ASSEMBLEE DE L'UNION DE MADRID

Points de

- l'ordre du jour :
1. Ouverture de la session
  2. Election d'un Président à titre provisoire
  3. Adoption de l'ordre du jour (MM/A(Extr)/I/1.Rev.)
  4. Adoption du règlement intérieur (AB/II/4)
  5. Election du Bureau (MM/A(Extr)/I/1.Rev.)
  6. Règlement financier (MM/A(Extr)/I/3)
  7. Vérificateurs des comptes (MM/A(Extr)/I/3)
  8. Fonds de roulement (MM/A(Extr)/I/3)
  9. Observateurs (AB/II/9)
  10. Textes officiels (MM/A(Extr)/I/2)
  11. Prochaines sessions (AB/II/8)
  12. Bâtiment provisoire (AB/II/6)
  13. Répartition de certains émoluments (AB/II/10)

Huitième étape. COMITE DES DIRECTEURS DE L'UNION DE MADRID

Points de

- l'ordre du jour :
1. Ouverture de la session
  2. Election d'un Président à titre provisoire
  3. Adoption de l'ordre du jour (MM/CDIR(Extr)/I/1.Rev.)
  4. Adoption du règlement intérieur (AB/II/4)
  5. Election du Bureau (MM/CDIR(Extr)/I/1.Rev.)
  6. Observateurs (AB/II/9)
  7. Bâtiment provisoire (AB/II/6)
  8. Répartition de certains émoluments (AB/II/10)

Neuvième étape. ASSEMBLEE DE L'UNION DE LOCARNO

Points de

- l'ordre du jour :
1. Ouverture de la session
  2. Election d'un Président à titre provisoire
  3. Adoption de l'ordre du jour (LO/A(Extr)/I/1.Rev.)
  4. Adoption du règlement intérieur (AB/II/4)
  5. Election du Bureau (LO/A(Extr)/I/1.Rev.)
  6. Règlement financier (LO/A(Extr)/I/3)
  7. Vérificateurs des comptes (LO/A(Extr)/I/3)
  8. Fonds de roulement (AB/II/5)
  9. Observateurs (AB/II/9)
  10. Textes officiels (LO/A(Extr)/I/2)
  11. Prochaines sessions (AB/II/8)

Dixième étape. Réunion conjointe du COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI, des COMITES EXECUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE et des ASSEMBLEES DES UNIONS DE MADRID ET DE LOCARNO, présidée par le Président du Comité de coordination

Point de

- l'ordre du jour : Programme et budget pour 1972 (points 11, 15, 8, 13 et 14, respectivement, des ordres du jour des cinq organes précités) (AB/II/7, 7.Corr., et 11)

Onzième étape. Réunion conjointe du COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI, des COMITES EXECUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE, de L'ASSEMBLEE ET DU COMITE DES DIRECTEURS DE L'UNION DE MADRID et de L'ASSEMBLEE DE L'UNION DE LOCARNO, présidée par le Président du Comité de coordination

Point de

- l'ordre du jour : voir les étapes 12 et 17 ci-dessous (adoption du Rapport général)

Douzième étape. COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

Point de

- l'ordre du jour : 12. Adoption du rapport

Treizième étape. COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE PARIS

Point de

- l'ordre du jour : 16. Adoption du rapport

Quatorzième étape. COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE BERNE

Point de

l'ordre du jour : 9. Adoption du rapport

Quinzième étape. ASSEMBLEE DE L'UNION DE MADRID

Point de

l'ordre du jour : 15. Adoption du rapport

Seizième étape. COMITE DES DIRECTEURS DE L'UNION DE MADRID

Point de

l'ordre du jour : 9. Adoption du rapport

Dix-septième étape. ASSEMBLEE DE L'UNION DE LOCARNO

Point de

l'ordre du jour : 13. Adoption du rapport

9. Chaque étape sera abordée rapidement après avoir franchi l'étape précédente. Il est prévu d'aborder les étapes suivantes aux jours indiqués ci-après :

Lundi 27 septembre : étapes 1 à 5

Mardi 28 septembre : étapes 6 à 9

Mercredi 29 septembre : étape 10

Jeudi 30 septembre : réservé pour la rédaction des rapports

Vendredi 1er octobre : réservé pour la rédaction des rapports

Samedi 2 octobre : étapes 11 à 16

10. Il convient de noter que le calendrier reproduit ci-dessus n'est donné qu'à titre de suggestion. Chacun des six organes pourra choisir n'importe lequel de ces six jours (27, 28, 29, 30 septembre; 1er et 2 octobre) pour se réunir.

Liste des documents préparatoires

AB/II/1.Rev.	Questions d'organisation et renseignements généraux
2	Activités du Bureau international (voir aussi le document No 12)
3	Questions financières concernant l'exercice 1970
4	Projets de règlements intérieurs pour les organes des Unions de Madrid et de Locarno
5	Fonds de roulement de l'Union de Locarno
6	Emprunt pour un bâtiment provisoire
7	Projet de programme et de budget pour 1972 (voir aussi les documents Nos 7.Corr. et 11)
7.Corr.	Corrigendum au document No 7

AB/II/8	Prochaines sessions des Assemblées des Unions de Madrid et de Locarno
9	Admission des observateurs aux organes des Unions de Madrid et de Locarno
10	Répartition des émoluments de l'Union de Madrid
11	Addendum au document No 7
12	Addendum au document No 2
13	Admission des observateurs aux organes des Unions de Paris et de Berne

WO/CC/II/1	Projet d'ordre du jour
1.Rev.	Projet d'ordre du jour révisé
2	Echéance des contributions; Fonds de roulement
3	Accord de siège
4	Questions relatives au personnel (voir aussi le document No 8)
5	Nouveau bâtiment (voir aussi le document No 7)
6	Accord de travail avec l'OAMPI
7	Addendum au document No 5
8	Addendum au document No 4

P/EC/VII/1	Projet d'ordre du jour
1.Rev.	Projet d'ordre du jour révisé
2	Nouvelles sources de revenu (voir aussi le document No 13)
3	Questions concernant l'ICIREPAT
4	Contributions ICIREPAT (voir aussi le document No 4.Corr.)
4.Corr.	Corrigendum au document No 4
5	Contributions PCT (voir aussi le document No 5.Corr.)
5.Corr.	Corrigendum au document No 5
6.Rev.	Contributions IPC
7	Arrangements administratifs concernant IPC
8	Convention sur les licences de brevets (voir aussi les documents Nos 12 et 15)
9	Programme ICIREPAT pour 1972
10	Questions concernant la documentation constituée par les brevets d'invention
11	Recherche mécanisée en matière de marques
12	Addendum au document No 8
13	Addendum au document No 2
14	Découvertes scientifiques
15	Addendum au document No 8

MM/A(Extr.)/I/1.Rev.

2

3

Projet d'ordre du jour révisé

Textes officiels

Règlement financier, etc.

MM/CDIR(Extr.)/I/1.Rev.

Projet d'ordre du jour révisé

LO/A(Extr.)/I/1

1.Rev.

2

3

4

Projet d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour révisé

Textes officiels

Règlement financier, etc.

Contributions

B/EC/II/1

1.Rev.

2

Projet d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour révisé

Conférence diplomatique sur les  
phonogrammes

[Fin du document]

Projet d'ordre du jour  
Textes officiels  
Règlement financier, etc.

Annexe (VII) Rev.

Projet d'ordre du jour

Annexe (VII) Rev.

Projet d'ordre du jour  
Projet d'ordre du jour  
Textes officiels  
Règlement financier, etc.  
Conclusions

Annexe (VII) Rev.  
1. Rev.  
2  
3  
4

Projet d'ordre du jour  
Projet d'ordre du jour  
Commission diplomatique sur les  
photogrammes

Annexe (VII) Rev.  
1. Rev.  
2

Fin du document